

# Le CRDSC présent à TOUS les niveaux du sport canadien

par Julie Stronach et Marie-Claude Asselin, Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)

Le dernier article du CRDSC dans le *Coaches PLAN du coach*<sup>1</sup> abordait les options offertes aux entraîneurs, à titre de membres d'ONS. Étant donné que le CRDSC a été mandaté par le gouvernement fédéral pour fournir des services de prévention et pour règlement des différends à tous les participants au système sportif du Canada, il est autorisé à traiter, sans frais<sup>2</sup>, les différends découlant de décisions prises par des ONS et OSM en lien avec leurs programmes d'équipes nationales. Pourtant il n'y a pas qu'au niveau national du sport que des différends surviennent. En effet, l'expérience a démontré que l'accès à des services abordables de règlement extrajudiciaire des différends (RED) est limité, par exemple, dans les clubs et organismes de sport provinciaux. Si l'on en juge par les demandes que reçoit le CRDSC, il existe non seulement un intérêt, mais un réel besoin, pour ce type de services. Afin de contribuer à créer au Canada un environnement sportif juste et équitable pour tous, le CRDSC a lancé un programme de « Services pour rémunération ». Grâce à ce programme, TOUS les membres de la communauté sportive du Canada ont facilement accès à des services abordables de règlement des différends ainsi que des services d'éducation et de prévention des différends. Les membres d'Entraîneurs du Canada interviennent à différents niveaux du système sportif, auprès d'équipes provinciales, de clubs, de collèges et d'universités, et ils devraient donc savoir que les services du CRDSC sont également offerts pour prévenir et régler des différends liés au sport ne relevant pas nécessairement des programmes des équipes nationales.

## Prévention des différends

Les services de prévention des différends que le CRDSC offre visent à fournir des outils et des conseils pour aider à éviter les différends ou à résoudre les différends mineurs rapidement et de manière informelle. Ce mandat est réalisé au moyen de publications et d'ateliers interactifs, qui sont mis à la disposition de tous les membres de la communauté sportive à un coût abordable. Des publications sur des sujets allant de la sélection des équipes et de l'octroi des brevets, à des modèles de politiques d'appel, des exemples de contrats et des ressources en matière de bonne gouvernance, sont offertes gratuitement sur le site Internet du CRDSC; des versions imprimées sont également disponibles sur commande, en échange d'un modeste droit pour le recouvrement des coûts.

Parmi les services les plus populaires que le CRDSC offre, on note des ateliers d'information et de prévention des différends<sup>3</sup>, dont le contenu peut être adapté aux besoins particuliers de l'auditoire (entraîneurs, administrateurs, athlètes, etc.) Au moyen d'activités de jeu de rôles, d'analyses de scénario interactives et de discussion de cas réels, les participants aux ateliers sont en apprentissage actif et tirent des leçons des expériences des autres.

## Règlement des différends

Si les services de règlement des différends, tels que l'arbitrage et la médiation, reviennent généralement bien moins cher qu'une procédure judiciaire formelle, le coût de ces services dans le secteur privé du RED peut malgré tout être

très lourd pour des organismes sportifs et leurs membres. Avec son programme de Services pour rémunération, le CRDSC peut fournir ses services à un coût moindre, grâce à l'utilisation d'outils en ligne (p.ex. portail de gestion de dossiers et conférences Internet), à l'accès à des avocats bénévoles, et aux tarifs professionnels concurrentiels des arbitres et médiateurs du CRDSC. Mais les avantages des services de RED offerts par le CRDSC ne se limitent pas aux économies qu'ils permettent de réaliser. Un avantage particulier au CRDSC est l'accès plus facile et plus rapide à des experts professionnels dans le domaine, ce qui réduit souvent de façon significative le temps nécessaire pour régler le différend. Tous les services sont également offerts dans les deux langues officielles. De plus, le soutien fourni pendant les processus de médiation ou d'arbitrage est assuré par des personnes (membres du personnel du CRDSC et médiateurs/arbitres) qui connaissent bien les complexités et les réalités du sport au Canada, ce qui leur donne un réel avantage sur les autres fournisseurs de service.

Afin de contenir les coûts de ses services de RED pour les parties, le CRDSC a adapté ses Services pour rémunération de manière à offrir des processus à durée limitée. Cette solution permet aux parties qui souhaitent se soumettre à une procédure de médiation ou d'arbitrage de savoir à l'avance combien ce service leur coûtera. Le service de médiation comprend une séance d'une durée maximale de 3 heures à un tarif forfaitaire<sup>4</sup>, tandis que le service d'arbitrage comprend une audience d'une journée, incluant 1 heure de facilitation de règlement obligatoire, à un tarif forfaitaire<sup>4</sup>. Pour les litiges plus complexes et selon les besoins du dossier ou les préférences des parties, un service d'arbitrage à durée prolongée est également disponible, moyennant un tarif journalier comprenant une séance de facilitation de règlement obligatoire de 3 heures.

Le CRDSC estime qu'il est important que tous les membres de la communauté sportive du Canada (clubs, organismes de sport provinciaux, collèges, universités et membres associés) sachent qu'ils ont la possibilité de régler leurs différends sans avoir recours aux tribunaux, et qu'ils ont à leur portée des informations et des options pour se prévaloir de cette solution à un coût raisonnable. Pour en savoir plus sur ce que le CRDSC peut faire pour vous aider à prévenir et à régler les différends, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur son programme de « Services pour rémunération » veuillez consulter le site Internet à [www.crdsc-sdrec.ca](http://www.crdsc-sdrec.ca) ou téléphoner au 1-866-733-7767. ✦

- 1 « Le règlement extrajudiciaire des différends à la portée des entraîneurs canadiens », *Coaches PLAN du coach*, vol. 18, no 1 (Printemps 2011)
- 2 Le budget d'exploitation du CRDSC est financé à 100 % par Sport Canada et il est donc soumis aux conditions énoncées dans l'entente de financement.
- 3 Des honoraires et frais de déplacement peuvent s'appliquer. Communiquer avec le CRDSC pour plus de renseignements.
- 4 Le tarif forfaitaire comprend les heures du personnel, les honoraires du médiateur/facilitateur de règlement/arbitre ainsi que les frais de conférence téléphonique/Internet; la procédure peut être prolongée à un tarif horaire fixe; le tarif ne comprend pas les frais de déplacement des médiateurs/arbitres pour les séances en personne.

